

Image not found or type unknown



Grosse dette en france à payer

Par **librahell**, le **05/05/2009** à **23:54**

Bonjour,rnrnLors de mon mariage, mon mari et moi avons contractés un pret à la consommation.rnMon mari n'a jamais payé sa part lors de notre divorce et je dois maintenant rembourser une somme de 26000 euros que je n'ai pas bien entendu.rnrnDe plus, je vis depuis un an au Canada et j'attend ma résidence permanente.rnVais-je être poursuivie ici pour cette dette ? Le Canada a-t-il des conventions pour cela avec la France ? rnrnJe n'ai rien trouvé sur internet pour me rassurer.rnrnJe vous remercie.